

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 11 Décembre 2019** à 19h00 Salle de Conférence de la STAD, 240 Boulevard Pasteur à Guesnain que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 46

Présents : (titulaires et suppléants) 34

Absents : 6

Procuration : 6

Etaient présents (délégués titulaires) : 30

Pour la CCCO : Christian VITU - Pascal JONIAUX - Marc HEMEZ - Alain PAKOSZ - Alain BRUNEEL - Pascal PRUVOST - Rémy VANANDREWELT - Dany HALLANT - Jean-Michel SIECZAREK.

Pour DOUAISIS AGGLO : Joël THOREZ - Henri DERASSE - Damien FRENOY - Marylise FENAIN - Claude HEGO - Michel LEBLOND - Jean Claude DHALLUIN - Nadia BONY - Henri COQUELLE - Robert STRZELECKI - Denis LAMY - Maryline LUCAS - Romuald SAENEN - Arnaud PIESSET - Caroline BIENCOURT - Colette CAPA - Jacques LECLERCQ - Christophe DUMONT - Véronique LEGRAND - Claudine PARNETZKI - Dominique RICHARD.

Etaient présents (délégués suppléants) : 4

Pour la CCCO : Christian TOSOLINI suppléant de Marc DELECLUSE - Bernard CIERZNIAK suppléant de Edith BESTIAN - Fabien BOURIEZ suppléant de Eric MOREAU.

Pour DOUAISIS AGGLO : Claudine HOUDET suppléante de Jean Michel SZATNY.

Etaient présents par procuration : 6

Pour la CCCO : Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Alain PAKOSZ - Julien QUENESSON donne pouvoir à Romuald SAENEN.

Pour DOUAISIS AGGLO : Thierry FAIDHERBE donne pouvoir à Robert STRZELECKI - Christian POIRET donne pouvoir à Claude HEGO - Jean Luc DEVRESSE donne pouvoir à Nadia BONY - Jacques ELIAS donne pouvoir à Maryline LUCAS.

Etaient absents et excusés : 6

Pour la CCCO : Jocelyne MALFIGAN.

Pour DOUAISIS AGGLO : Didier TASSEL - Francis FUSTIN - Frédéric CHEREAU - Alain KLEE - Didier CARREZ.

OBJET : DELEGATION AU PRESIDENT

Monsieur le Président indique que l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président ou le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Dans le cadre du service de location durée des vélos à assistance électrique, différents scénarii de gestion ont été étudiés. La gestion en régie directe par le SMTD semble la plus adaptée à notre structure toutefois afin de mettre en place cette gestion directe, des démarches sont à entreprendre telles que l'ouverture d'un compte DFT permettant le règlement par prélèvement bancaire, l'adhésion au système de paiements par carte bancaire, l'adhésion au dispositif de paiement en ligne etc.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de donner délégation au Président du SMTD aux fins d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la reprise en régie directe du service de location des vélos à assistance électrique.

Monsieur le Président met au vote.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 46

Nombre de votants : 40

Suffrage exprimé : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

DONNE délégation au Président du SMTD aux fins d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la reprise en régie directe du service de location des vélos à assistance électrique.

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Claude HEGO